

De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 25 janvier 2022

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2021

27	14.12.2021	Tarifs de locations des salles, concession funéraires, fauchage déneigement, gardiennage église
28	14.12.2021	Tarifs de location des locaux professionnels
29	14.12.2021	Tarif de location des locaux commerciaux
30	14.12.2021	Tarifs de location des logements communaux
31	15.12.2021	Contrat d'assurance de la commune Attribution du marché Lot N°1/2/3 à GROUPAMA et Lot N°4 à Sarre et Moselle

2022

01	14.01.2022	Construction d'un restaurant scolaire de deux salles de classes avec salles polyvalente - marché de prestation intellectuelles pour l'assistance technique pour l'aménagement de la cuisine à la SARL CUISINE INGENIERIE 4 820 € HT soit 5 784 € TTC
02	14.01.2021	Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Vienne (Affaire Barret) 6 000 € HT soit 7 200 € TTC

01 – COUT DU CHAUFFAGE DE L'APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE A et M MOLLIE

Vu l'estimation de la Commission Communale établie à 1 500 L par an pour assurer un chauffage correct pour l'appartement de l'école A et M MOLLIE et vu le prix moyen, payé par la Commune, pour l'année 2021 du fuel, à savoir : **0.81 €** le litre TTC ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette estimation et autorise Madame le Maire à établir et à encaisser un titre de recette pour la somme de 1 500 L x 0.81 € = 1 215 € pour l'année 2022.

02 – PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)
Actualisation du montant au 1^{er} mars 2022

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la participation pour assainissement collectif à 3 650 € par logement neuf ou aménagé dans des locaux anciens (individuel ou collectif), ainsi que pour les locaux industriels, les locaux artisanaux et commerciaux à compter du 1^{er} mars 2022. Toutes les habitations situées à moins de 100 mètres du réseau ont obligation à se raccorder sauf impossibilité technique.

03 – PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES HABITANTS DE OYTIER ST OBLAS
Actualisation du montant au 1^{er} mars 2022

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la PAC pour les habitants de OYTIER SAINT OBLAS raccordés sur le réseau de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE à 3 950 € à compter du 1^{er} mars 2022.

04 – TAXE ET REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
Actualisation du montant au 1^{er} mars 2022

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la redevance et les taxes d'assainissement selon les barèmes ci-dessous :

⇒ Redevance pour les exploitations agricoles raccordées par m ³ d'eau consommée	0.40 €
⇒ Taxe d'assainissement pour les usagers situés sur la Commune de Oytier Saint Oblas raccordés sur le réseau de Saint Georges d'Espérance par m ³ d'eau consommée	1.55 €
⇒ Taxe d'assainissement pour les usagers situés sur la Commune de Saint Georges d'Espérance par m ³ d'eau consommée	1.20 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} mars 2022.

05 – PERSONNEL COMMUNAL
Créations et suppressions de postes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les événements intervenus sur 2021/2022 concernant le personnel communal :

- Une personne de l'école maternelle est partie en retraite au 1^{er} janvier 2022.
- Un agent demande une réduction de son temps d'emploi.
- Deux personnes en CDD à temps non complet exercent l'activité d'ATSEM sur la quatrième classe ouverte depuis quelques années.
- Deux agents ont réduit leur temps d'emploi sur 2021 et leur travail a été redistribué à d'autres personnes.
- Difficultés à recruter du personnel pour 50 mn de périscolaire le matin, 2 h de restauration scolaire sur la pause méridienne, et 2 h de périscolaire le soir, 4 jours par semaine, uniquement durant les semaines scolaires.

Elle propose de modifier les postes des agents concernés par ces diverses situations, et de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet pour stagiairiser deux personnes travaillant en CDD ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité procède aux créations et suppressions de postes à compter au 1^{er} mars 2022 tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES
Adjoint Technique 28 h	Adjoint Technique 30 h 30 mn
Adjoint Technique 25 h 36 mn	Adjoint Technique 30 h 30 mn
ATSEM Principale 1ère cl 32 h 24 mn	ATSEM Principale 1ère cl 30 h 30 mn
Adjoint Technique 11 h 30 mn	Adjoint Technique 13 h 30 mn
Adjoint d'Animation Ppal 2° cl 32 h 36 mn	Adjoint d'Animation Ppal 2° cl 35 h 00 mn
ATSEM Principale 1ère cl 29 h 12 mn	Adjoint technique 26 h 30
	Adjoint technique 26 h 30

08 - TOUR DE TABLE

Monsieur Henri BERTHET, adjoint à l'urbanisme, donne la liste des permis de construire et des déclarations préalables exemptées de permis accordés :

Permis de construire

Monsieur et Madame DUPONT - Chemin du Sautaret – corrections des parcelles cadastrales ;

Déclarations préalables :

Madame DUCHENAUD Marie Pierre – 12, avenue du Stade – division en vue de construire ;

Monsieur PIOT Jean Michel – 497 chemin du Guillolet – pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques- Isolation par l'extérieure et changement de portes et fenêtres ;

Monsieur FOUET Christophe – rue des Bougettes – pergola bioclimatique ;

Madame TERRY Jocelyne – 23 chemin des Gandillières – panneaux photogénérateurs ;

Monsieur ROLLIN Pierre – 4 rue du Mézet – remplacement d'un portail ;

Monsieur DI RUSCIO Robert – 171 chemin de la ferme fleurie – agrandissement des ouvertures existantes ;

Monsieur MOYAUD Christophe – 109 route de Barret – piscine.

Monsieur Henri BERTHET, adjoint à l'électricité, assainissement voirie et urbanisme présente les tableaux de consommations annuelles de fioul, d'eau, de gaz, d'électricité salles par salles ainsi que l'éclairage public.

- Fioul : un coût de 23 712.48€ pour 2021

- Eau : arrosage : consommé 16 742L soit un coût de 13857 € pour 2021 / pompe de relevage : problème de fuite d'eau qui a consommée 2306 m3 au lieu de 3m3 environ

- Gaz : consommé 44 882 m3 soit un coût de 26 090€ pour 2021

- Electricité : consommé 4221 444KW soit un coût de 71688.57 € pour 2021

- Eclairage public : consommé 171 306 kw soit un coût de 25 284.98 € pour 2021, à savoir que sur la Commune il existe environ 660 points lumineux dont déjà 340 sont en LED

La prochaine réunion du conseil est prévue le mardi 22 février 2022 à 19h30.